

★ **PROCÈS – VERBAL** ★
de la séance du Conseil d'Administration du
1^{er} décembre 2020

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p>Membres présents ou excusés :</p> <p>Membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. JEULIN – Principal du collège- Mme JUNQUA – Adjoint-gestionnaire- Mme LAGIER – Conseillère principale d'éducation <p>Représentants du Conseil départemental :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme QUAIX – Vice-présidente du Conseil départemental- M. LECHAUVE – Conseiller départemental <p>Représentant de la Mairie de Châtillon-sur-Loire</p> <ul style="list-style-type: none">- M. RAT – Maire de Châtillon-sur-Loire <p>Personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. BONNEFONT <p>Représentant de la communauté de communes (à titre consultatif) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme LETONNELIER <p>Représentants des personnels enseignants et d'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme MORIZET- Mme CHÉRIOUX- Mme MAHÉ (<i>excusée</i>)- M. DELANZY- Mme CHARPIGNY- M. AUFFRET <p>Représentante des personnels ASSTOS :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme NICOLET- Mme MIERMONT <p>Représentantes des parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme LE GOFF- Mme PIBALEAU- Mme RAT- Mme HAUTIN <p>Représentants des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mlle BALLANGER- Mlle LE GOFF <p>Monsieur le Principal excuse l'absence de Madame MAHÉ, dans l'impossibilité de participer à la séance en présentiel.</p> <p>Le quorum étant atteint avec la présence de 21 membres, dont 20 ayant droit de vote Monsieur le Principal ouvre la séance du conseil d'administration à 18 heures 05.</p> <p>Madame JUNQUA, assure le secrétariat de séance.</p>	



1. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Principal rappelle les grands points qui vont être abordés lors de la séance et soumet l'approbation de l'ordre du jour aux membres du Conseil d'Administration :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 02 novembre 2020

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 novembre 2020 :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

II – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	Réservé à Monsieur le Directeur académique									
<p>1. Budget 2021</p> <p>Avant de commencer la présentation du budget 2021, Monsieur le Principal commence par rappeler la différence entre le budget (prévision de recettes et de dépense pour l'année civile à venir) et le compte financier (état réel des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année civile écoulée), les principes qui subordonnent sa conception, son organisation en différents services, et l'origine des recettes prévues.</p> <p>Les recettes proviennent essentiellement de la collectivité de rattachement (Conseil départemental du Loiret), et d'une participation de l'État et des familles. Les recettes émanant des familles sont obligatoirement affectées à une dépense précise (restauration, voyage, sorties).</p> <p>Le montant de la subvention globale de fonctionnement attribuée au Collège Dézarnaulds pour l'exercice 2021 s'élève à 21 289,55 €. Il est calculé sur la base du nombre d'élèves (308 à la rentrée 2020-2021), à raison de 37,00 € par élève pour le fonctionnement, et 3,00 € par élèves pour les transports. À cela s'ajoute un montant pour la viabilisation, calculé sur les factures de l'année passée, pour les dépenses en eau du collège (les autres fluides sont directement pris en charge par le département) et une partie des fluides des logements de fonction (eau, gaz, électricité).</p> <p>La dotation de fonctionnement (11 396,00 €) est répartie de la façon suivante :</p> <table border="0"> <tr> <td>- Vie de l'élève (VE) :</td> <td>450,00 €</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>- Activités pédagogiques (AP)</td> <td>8 173,91 €</td> <td>72%</td> </tr> <tr> <td>- Administration / Logistique (ALO)</td> <td>2 772,09 €</td> <td>24%</td> </tr> </table> <p>Le Conseil départemental apporte également des subventions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les subventions transport à destination des installations sportives (piscine) pour 5 300,00 €. - Collège au cinéma : 1,70 € par élève et par séance, ainsi que la prise en charge du transport (total évalué à 570,00 €). Le reste est à charge de l'établissement - L'aide au petit équipement attribuée sur la base de 18 € par élève, soit 5 544,00 € (répartis en 4 000,00 € sur l'AP et 1 544,00 € sur l'ALO) <p>a) Service de restauration et d'hébergement (SRH) : 115 776,50 €</p> <p>Monsieur le Principal présente les éléments qui ont permis d'élaborer les prévisions de recettes de ce service, calculées sur la base de 225 demi-pensionnaires et d'une estimation du nombre de commensaux qui règlent leur repas au ticket.</p> <p>Le tarif de la demi-pension, fixé par le département, reste inchangé pour l'année 2021 à 476,00 € (tarif du forfait annuel). Le montant du repas élève reste fixé à 3,40 €.</p> <p>Les dépenses de ce service sont principalement constituées de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'achat des denrées pour les repas - le coût de l'entretien, des contrats de maintenance et de contrôles sanitaires - la part reversée au département au titre de la contribution aux fluides (15%) - la part reversées au service général pour les dépenses d'eau de la restauration payées sur le service ALO (14%) <p>b) Activités pédagogiques (AP) : 59 212,68 €</p> <p>Monsieur le Principal présente les principales lignes du service, notamment celles des subventions du conseil départemental et celles des sorties et voyages prévus pour l'année 2021.</p>	- Vie de l'élève (VE) :	450,00 €	4%	- Activités pédagogiques (AP)	8 173,91 €	72%	- Administration / Logistique (ALO)	2 772,09 €	24%	
- Vie de l'élève (VE) :	450,00 €	4%								
- Activités pédagogiques (AP)	8 173,91 €	72%								
- Administration / Logistique (ALO)	2 772,09 €	24%								

c) Vie de l'élève (VE) : 2 645,35 €

Monsieur le Principal précise que le fonds social des collégiens est utilisé pour aider les familles en difficultés, principalement pour le paiement de la demi-pension, mais également pour les aider à payer des frais liés à la scolarité de leur enfant (participer à des projets, par exemple). Il rappelle qu'il est important que les familles n'hésitent pas à solliciter le collège en cas de besoin.

Il rappelle également qu'une ligne « CVC » a été créée pour permettre aux membres du Conseil de la vie collégienne de prévoir des actions nécessitant un financement.

d) Administration et logistique (ALO) : 33 670,08 €

Monsieur le Principal explique la baisse importante de certaines lignes entre le budget 2020 et le budget 2021 par :

- « fournitures matériels numériques » : les achats envisagés ont déjà été effectués en 2020 (imprimante 3D, lecteurs DVD externes, liseuses...)
- « espaces verts » : les projets d'aménagements arborés du collège qui étaient envisagés l'an passé n'ont pas pu être engagés du fait du confinement. Par ailleurs, l'annonce par le Conseil départemental de dotation d'arbres dans les collèges incite à attendre qu'ils soient plantés pour revoir le projet.

Sur ce point, Madame LAGIER, conseillère principale d'éducation, rappelle que lorsque le CVC du collège avait fait un projet pour planter des arbres dans la cours, il leur avait été répondu que c'était impossible car le nouveau collège avait été en grande partie construit sur l'ancien.

Madame QUAIX, Conseillère départementale, explique que le plan de déploiement va s'étaler sur deux ou trois ans, et qu'une étude préalable sera vraisemblablement faite en fonction des spécificités des collèges.

Ce service est en déséquilibre « volontaire » car le budget doit faire apparaître les amortissements prévus pour 2021, soit un montant de 2 724,23 €, qui concernent des biens non neutralisés (acquis sur fonds propres suite aux prélèvements sur fonds de roulement) : achat d'auto-laveuses et d'une tondeuse thermique en 2017 et de l'imprimante laser de la salle multimédia en 2018. Il n'y a donc aucune recette en face de ces lignes, mais cela reste sans impact sur la trésorerie du collège.

e) Service des bourses nationales (SBN) : 17 500,00 €

Ce service fait partie du budget de l'établissement, bien que l'État verse directement les bourses aux familles. La prévision de recettes est une estimation faite au regard du nombre d'élèves boursiers actuellement (66) et du montant des bourses versées cette année (16 500,00€).

Compte-tenu de sa spécificité, il semble que ce service ait vocation à disparaître à moyen terme du budget des établissements scolaires.

f) Réalisation de l'équilibre budgétaire

Aucun investissement n'est programmé pour 2021.

Le montant du fond de roulement est estimé actuellement à 46 853,85 €, soit environ 60 jours de fonctionnement.

g) Tarif des dégradations :

Monsieur le Principal rappelle, pour information, les tarifs de remboursement des pertes et dégradations, déjà votés par le Conseil d'administration, et qui restent inchangé cette année.

Bilan :

Les axes prioritaires de la politique éducative du collège restent préservés (parcours avenir, éducation culturelle et artistique, santé, citoyenneté, développement des usages du numérique...), même si le contexte actuel nous impose d'être moins ambitieux sur certains aspects.

Les exigences antérieures sont également maintenues :

- Volonté de ne pas dégrader la situation financière de l'établissement
- Équité de traitement de l'ensemble des élèves
- Répartition équilibrée des actions et des thématiques selon les niveaux

Ce budget à l'équilibre peut donc nous permettre de puiser dans les réserves pour financer des projets non encore planifiés si la situation évolue dans un sens positif.

Après avoir fini cette présentation, Monsieur le Principal soumet au vote des membres le budget prévisionnel 2021 :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

2. Découpage des périodes de la demi-pension

Monsieur le Principal présente le découpage des trimestres de demi-pension pour l'année 2021 :

Le découpage des trimestres sera le suivant :

- | | |
|-----------------------------------|----------|
| - janvier-mars (42 jours) : | 142,80 € |
| - avril-juillet (44 jours) : | 149,60 € |
| - septembre-décembre (54 jours) : | 183,60 € |

Le tarif des commensaux est maintenu inchangé et dépend des indices des personnels :

- | | |
|---|------------------|
| - Agents du département et personnels dont l'indice est < 360 : | 2,68 € par repas |
| - Personnels dont l'indice est > 360 et < 450 : | 4,15 € par repas |
| - Personnels dont l'indice est > 450 : | 5,15 € par repas |

La remise d'ordre est calculée sur la base du montant total du repas soit 3,40 €.

Il soumet son approbation au vote des membres :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

3. Sorties scolaires et voyages pédagogiques

Monsieur le Principal présente les différents voyages scolaires prévus pour l'année 2021 et soumet leur approbation au vote des membres :

a) Sortie au château d'Amboise et au Clos Lucé en mai 2021

Sortie d'une journée, organisée par M. GRALL pour les élèves de 5^e :

- | | |
|---|------------|
| - Montant total : | 2 770,00 € |
| - Participation du FSE (5 € par élève) : | 395,00 € |
| - Participation des familles (15 € par famille) | 1 185,00 € |

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de la sortie à Amboise et au Clos-Lucé :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de la participation du FSE pour cette sortie, à savoir un don de 5,00 € par élève :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le montant maximal de la participation des familles, à savoir 15,00 € par élève :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

b) Sortie à Orléans au CERCIL à Orléans le 11 mars 2021

Sortie d'une journée, organisée par Mme ESTIENNE, au « Musée - mémorial des enfants du Vel d'Hiv » du CERCIL d'Orléans (Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement du Loiret) pour les élèves de 3^e :

- Montant total : 1050,00 €
- Participation du FSE : 500,00 €

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de la sortie au CERCIL :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de la participation du FSE pour cette sortie, à savoir un don de 500,00 € :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

c) Sortie à LORRIS (Musée et Carrefour de la résistance) les 20 et 27 mai 2021

Sortie d'une journée par classe, organisée par Mme ESTIENNE, au « Musée et Carrefour de la résistance » de LORRIS pour les élèves de 3^e :

- Montant total : 864,00 €
- Participation du FSE : 500,00 €

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de la sortie au Musée et Carrefour de la résistance de LORRIS :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de la participation du FSE pour cette sortie, à savoir un don de 500,00 € :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

d) Sortie à la Maison de Loire (Belleville) les 1^{er} et 2 avril 2021

Sortie d'une journée, organisée par Mme RAYMOND, à la « Maison de Loire » de BELLEVILLE (Cher) pour les élèves de 5^e :

- Montant total : 1 430,00 €
- Participation du FSE : 500,00 €

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de la sortie à la Maison de Loire :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de la participation du FSE pour cette sortie, à savoir un don de 500,00 € :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

e) Sortie au Musée d'Orsay en avril 2021

Sortie d'une journée, organisée par Mme RONZIER pour les élèves de 6^e :

- Montant total : 1 850,00 €
- Participation du FSE (5 € par élève) : 425,00 €
- Participation des familles (10 € par famille) 850,00 €

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de la sortie au Musée d'Orsay :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de la participation du FSE pour cette sortie, à savoir un don de 5,00 € par élève :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le montant maximal de la participation des familles, à savoir 10,00 € par élève :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

f) Voyage en Irlande (7 jours) septembre 2021

Séjour pédagogique et culturel en Irlande, organisé par Mme MÉTIVIER et proposé en priorité aux élèves inscrits à l'option LCE (Langue et culture européenne).

Monsieur le Principal rappelle le caractère particulier de ce voyage, qui, bien que programmé sur l'année scolaire 2021-2022, doit être inscrit dans le budget de l'exercice 2021. Il ajoute que la période a été choisie pour tenir compte de la saison (le printemps étant très pluvieux en Irlande) et surtout des possibilités de l'établissement scolaire irlandais qui a accepté d'accueillir nos élèves pendant une journée.

Il rappelle que les objectifs de ce voyage et la date choisie permettront un réinvestissement pédagogique dans les classes tout au long de l'année scolaire.

Proposé en priorité aux élèves de LCE, l'élargissement aux autres élèves du collège reste envisageable s'il reste des places disponibles.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de ce voyage en Irlande :

Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20



Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de la participation du FSE pour cette sortie, à savoir un don de 5,00 € par élève :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil d'administration le montant maximal de la participation des familles, à savoir 500,00 € par élève :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

4. Don du FSE pour les sorties et voyages pédagogiques

Monsieur le Principal soumet au vote des membres le principe du don du FSE pour les différentes sorties et voyages prévus :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20



III – ÉQUIPEMENTS, MOBILIER ET IMMOBILIER	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p>1. Bilan de l'exercice de sécurité / PPMS</p> <p>Monsieur le Principal présente aux membres le bilan de l'exercice PPMS organisé le 12 novembre 2020 sur le modèle « Attentat-Intrusion ».</p> <p>(voir document annexe : « PPMS - 2020-11-12 - Bilan Exercice PPMS »)</p>	

IV – QUESTIONS DIVERSES	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p>Monsieur le Principal relaie les questions diverses qui lui ont été soumises.</p> <p>1. Mise en place d'une table de tri à la demi-pension</p> <p>Monsieur le Principal rappelle que le collège poursuit un projet engagé depuis quelques années, et qui lui a permis d'obtenir le label « Développement durable / mention approfondissement » par le rectorat, avec une intégration de l'enseignement de l'EDD dans un certain nombre de cours (notamment Hist-Géo et SVT). Plus d'une vingtaine d'éco-délégués ont pu ainsi être désignés en début d'année.</p> <p>Le but de cet atelier est donc de poursuivre et d'amplifier l'intégration par les élèves de cette démarche en dehors des cours.</p> <p>Plusieurs actions, mises en suspens l'an passé, ont être reprises, et une nouvelle action a été lancée en début d'année en partenariat avec le SMICTOM pour mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tri sélectif à la cantine (déchets des préparations de cuisine et des repas) avec table de tri - un composteur pour recycler les déchets compostables - l'utilisation du compost produit pour le « jardin » du collège et les espaces verts de la commune <p>Monsieur le Principal demande donc au représentant du Conseil départemental s'ils peuvent appuyer la demande de dotation d'une table de tri « quatre trous » pour la cantine, ce qui permettrait une meilleure organisation pour le recyclage.</p> <p>Madame QUAIX, conseillère départementale, indique qu'elle sera attentive à la demande.</p> <p>Monsieur le Principal demande également à Monsieur RAT, maire de Châtillon-sur-Loire, si la commune pourra récupérer le compost produit par le collège pour les espaces verts (il ne peut être utilisé pour des cultures maraîchères, car non stérilisé). Monsieur le Maire répond que la commune a toujours soutenu les actions du collège, notamment celles liées au développement durable, et que dès que le collège commencera la production de compost, il pourra se mettre en relation avec les services de la commune.</p> <p>2. Panneaux solaires inactifs</p> <p>Monsieur le Principal signale également le fait que les panneaux solaires installés sur le toit du bâtiment du collège (au-dessus du CDI) sont inactifs, et que le système de production de chaleur lié aux panneaux ne fonctionne pas. Le problème a été signalé depuis au Conseil départemental, sans réponse précise ni explication pour l'instant.</p> <p>Monsieur LECHAUVE, Conseiller départemental s'étonne également de ce problème, relevant qu'il est vraiment dommage que des investissements de ce type ne soient pas opérationnels.</p>	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 19h30.

Le Président du Conseil d'Administration


 Monsieur JEULIN

Le secrétaire de séance


 Madame JUNQUA